

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et messieurs les membres du conseil de formation,

Le 14 novembre 2019, lors du dernier conseil de formation, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous vous êtes engagé, avec M.Faivre, à associer les organisations syndicales à la préparation du Plan de Formation Continue et à le présenter ensuite avant la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Certes, l'épisode de la Covid a perturbé le calendrier mais d'autres instances se sont tenues (CTSD, CAPD, CHSCT,..) . Alors, pourquoi tel n'a pas été le cas pour la formation continue des enseignants ? Pourquoi une présentation après l'envoi des modalités aux enseignants et le jour-même de l'ouverture du serveur ?

Il est vrai que les prescriptions ministérielles sont de plus en plus en contraignantes. Cependant, c'est un choix déterminant qui s'offre à vous : organiser avec ou sans les représentants des personnels les formations à venir.

Avec ce nouveau plan de formation, chaque professeur des écoles suivra un parcours toute l'année et sur un seul domaine.

Le Se-Unsa souhaite réaffirmer que les enseignants sont des professionnels polyvalents à même de définir leurs propres besoins en formation. Or, tel n'est pas le cas. En plus de n'avoir qu'un seul domaine de formation par année, celui-ci pourra être imposé ! Et sur quel critère, quel barème? Rien de cela dans les documents de présentation. La même remarque s'applique aux formations à candidatures individuelles qui sont plus que minoritaires : quel barème ? Quels

critères d'attribution ? Et pourquoi sont-elles si peu nombreuses ?

Pour le Se-Unsa, il est important que les besoins en formation des enseignants soient exprimés et pris en compte, au travers de leurs représentants, dans des instances d'étude et de mise en place du plan de formation continue .

Pouvez-vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dès aujourd'hui, nous proposer une date pour étudier et définir conjointement l'offre de formation pour l'année 2021/2022 ?